



Direction des finances
Office d'informatique et d'organisation
Ressources + Approvisionnement

Analyse d'affaires – fiche descriptive

Offre

Procédure ouverte, adjudication du marché publiée sur simap.ch le 22.07.2025

Afin de s'assurer les services de spécialistes pour réaliser des analyses dans le cadre de projets classiques ou agiles, l'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO) a conclu six contrats-cadres avec des prestataires de services, et ce pour toutes les autorités cantonales. Pour les services demandeurs de l'administration, ces contrats constituent un moyen efficace d'avoir rapidement accès à l'assistance des spécialistes dont ils ont besoin.

Comme prévu dans l'appel d'offres, d'autres autorités ou organisations chargées d'exécuter des tâches publiques dans le canton de Berne peuvent commander les prestations indiquées ci-dessus sans devoir réaliser elles-mêmes un appel d'offres.

Étendue de la prestation

Les communes et les organisations chargées de tâches publiques ne faisant pas partie de l'administration cantonale qui souhaitent faire appel à des spécialistes pour réaliser un projet ou obtenir de l'assistance peuvent passer un contrat individuel avec l'autre partie à ces contrats-cadres, sur la base de l'appel d'offres cantonal et des conditions qui y sont fixées. Les conditions définies dans l'appel d'offres s'appliquent aux contrats individuels.

Les unités administratives cantonales peuvent demander aux parties aux contrats-cadres de leur soumettre une offre pour les prestations dont elles ont besoin. Les conditions fixées dans chaque offre ne doivent pas excéder les prix (notamment le tarif horaire) indiqués dans la fiche tarifaire annexée au contrat-cadre de l'OIO. Les prestataires de services concluent avec les services demandeurs un contrat individuel aux conditions de l'offre.

Prestataires de services / partenaires contractuels de la Centrale d'achat cantonale TIC (CAC TIC)

Les adjudicataires sont les entreprises suivantes :

Rôle d'analyste d'affaires (business analyst) :

- Alten Switzerland AG, Riedstrasse 11, 6330 Cham
- ITech Consult AG, Zugerstrasse 76b, 6340 Baar
- Infometis AG, Laurenzgasse 5, 8006 Zurich
- kiwi Consultants AG, (communauté de soumissionnaires kiwi-avega-trueit), Beundenfeldstrasse 13, 3013 Berne
- think beyond AG, Hausmatten 2, 2564 Bellmund
- adesso Schweiz AG, Vulkanstrasse 106, 8048 Zurich

Informations complémentaires et assistance

Les informations relatives au déroulement du projet ainsi que les contrats-cadres sur lesquels reposent les prestations de services sont disponibles auprès des responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch).

Commande de prestations

La marche à suivre pour commander la prestation est décrite dans un processus représenté dans la carte des processus BE sur ADONIS, dont l'accès est réservé à l'administration. Voir le document : [Vertragsleistungen der ZBS ICT durch DIR/STA/JUS abrufen](#) (en allemand).

Les communes et les organisations chargées de tâches publiques doivent s'adresser aux responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch) pour obtenir les informations nécessaires à une commande. Elles peuvent visualiser le processus correspondant en cliquant sur ce lien : [Vertragsleistungen der ZBS ICT durch TöA abrufen](#) (document en allemand).

Accès via la CAC TIC

Pour toute commande de prestations contractuelles proposées par la CAC TIC, les services demandeurs doivent s'adresser aux responsables des grands comptes de l'OIO (keyaccount@be.ch). S'ils s'adressent à l'autre partie au contrat-cadre, celle-ci est tenue de les renvoyer vers la CAC TIC.

Les services demandeurs commandent ensuite eux-mêmes les prestations sous leur propre responsabilité.

Attribution via Decision Advisor (DA)

Ne vaut que pour les commandes des Directions, de la Chancellerie d'État et de la direction administrative de la magistrature.

Les prestations reposant sur des contrats-cadres de la CAC TIC doivent être adjudguées via Decision Advisor (DA). Il existe deux procédures différentes : la mini-procédure d'appel d'offres et l'adjudication directe.

La mini procédure d'appel d'offres est une « mise en concurrence » de plusieurs adjudicataires d'un marché public ayant conclu un contrat-cadre avec la CAC TIC. À l'invitation du service demandeur, les prestataires de services lui soumettent une offre concrète, dans laquelle ils peuvent répondre aux spécifications précises du service demandeur, proposer des conditions particulières et mettre en avant leur aptitude à réaliser le projet. La commande par mini-procédure d'appel d'offres est transparente, rapide et conforme aux dispositions régissant les marchés publics. Il est inutile de justifier la décision d'adjudication, qui ne peut pas être contestée par les parties au contrat-cadre n'ayant pas remporté le marché. Le service demandeur gère lui-même la mini-procédure d'appel d'offres dans DA (cf. guide).

L'adjudication directe consiste à attribuer un marché directement à l'adjudicataire d'un marché public. Si plusieurs entreprises ont signé un contrat-cadre à l'issue d'un appel d'offres, l'adjudication directe n'est possible que pour les marchés subséquents à une mini-procédure d'appel d'offres.

L'adjudication directe incombe à la CAC TIC. Au terme des négociations avec l'adjudicataire, le service demandeur transmet l'offre finale aux responsables des grands comptes de l'OIO.